



L'Ordre et les pharmaciens mobilisés face au covid-19

n° 7

Avril 2020

Le mot de la Présidente : 74000 pharmaciens mobilisés dans la lutte contre l'expansion du coronavirus



En cette période sanitaire délicate, l'ensemble de la chaîne pharmaceutique, forte de la complémentarité de ses différents métiers, est mobilisée pour apporter son soutien à la population et accompagner les autorités et les professionnels de santé dans la lutte contre le covid-19. L'Ordre est également extrêmement impliqué dans la gestion de cette crise.

Cette lettre institutionnelle vise à vous apporter des informations sur le rôle joué par les pharmaciens et l'Ordre dans cette situation sanitaire inédite.

Carine WOLF-THAL
Présidente du Conseil national
de l'Ordre des pharmaciens

La chaîne du médicament et la biologie médicale au service des patients

L'industrie pharmaceutique mobilisée pour assurer l'approvisionnement en produits de santé

Les pharmaciens industriels, et particulièrement les pharmaciens responsables, sont mobilisés à chaque instant et en partenariat avec les autorités de santé, pour assurer le bon fonctionnement des outils industriels et **garantir la qualité et le suivi des approvisionnements et des stocks** pour les médicaments dits d'intérêt thérapeutique majeur utilisés par les patients au quotidien pour la prise en charge de leurs pathologies chroniques ou aiguës, mais aussi pour les traitements particuliers utilisés dans la prise en charge des patients covid-19 en ville ou à l'hôpital.

Les établissements pharmaceutiques de fabrication de médicaments à usage humain peuvent produire des solutions hydro-alcooliques, conformément aux formules autorisées.



[Plus d'informations](#)

La mobilisation réactive et massive de la distribution en gros

Les grossistes-répartiteurs et les dépositaires poursuivent la **distribution quotidienne aux officines et aux établissements de santé, de l'ensemble des médicaments nécessaires aux patients** et assurent, en fonction des demandes de Santé Publique France, la distribution des masques du stock d'Etat vers les officines.

Dans le cas d'un patient ne pouvant se rendre en établissement de santé pour retirer son traitement en rétrocession, les grossistes-répartiteurs peuvent être **chargés de récupérer les médicaments à la pharmacie à usage intérieur (PUI) et de les acheminer en officine.**

[Plus d'informations](#)



Les pharmaciens d'officine au contact quotidien des patients

Les pharmaciens d'officine sont en première ligne pour assurer l'approvisionnement des professionnels de santé de ville en masques et garantir l'accès au médicament : autorisation exceptionnelle de **renouvellement de traitement chronique** sur présentation d'une ordonnance renouvelable expirée, **distribution tracée de masques du stock d'Etat** aux professionnels de santé libéraux prioritaires, **préparation de solutions hydro-alcooliques**, ou encore **règles de dispensation encadrée** comme pour le paracétamol, l'ibuprofène et l'aspirine ou de **règles de dispensation dérogatoires** comme pour le Plaquenil, le Kaletra ou le Rivotril injectable.

Ils relayent également les messages des autorités sur les gestes barrières notamment, assurant un rôle pédagogique fondamental vis-à-vis des patients. Dans un contexte parfois tendu, les pharmaciens d'officine ont également un rôle social. Ils ont ainsi, par exemple, été invités par le ministère de l'Intérieur à alerter les forces de l'ordre en cas de **violences domestiques** dans cette période de confinement.



[Plus d'informations](#)



Patients graves Covid-19 hospitalisés : les pharmaciens de pharmacies à usage intérieur en action

Dans un contexte de très forte demande pour certains médicaments et dispositifs médicaux, **les pharmaciens hospitaliers et des services d'incendie et de secours agissent de concert avec les équipes médicales et soignantes pour la prise en charge lourde des patients covid-19 hospitalisés**. Ils assurent la qualité, la sécurité, l'approvisionnement et la dispensation des produits de santé. Ils permettent les **optimisations thérapeutiques, proposent des alternatives, préconisent des mesures d'hygiène et sont mobilisés sur les essais cliniques**.

Diverses mesures sont venues modifier leur exercice, notamment dans le cadre de la **rétrocession ou des préparations**, et il faut également noter leur **investissement organisationnel face aux situations complexes** générées par un afflux de patients covid-19 tout en maintenant un fonctionnement sécurisé pour les autres patients hospitalisés.

[Plus d'informations](#)

Les laboratoires de biologie médicale pleinement investis dans le dépistage du covid-19

Les laboratoires de biologie médicale, répartis sur l'ensemble du territoire, se sont équipés pour **réaliser un grand nombre de tests de dépistage des patients suspects covid-19**. Cependant, ils sont actuellement limités en raison d'une **pénurie des réactifs et d'écouvillons de prélèvement**, qui s'ajoute à un manque de matériel de protection pour le personnel des laboratoires. Les biologistes médicaux ont salué **les mesures mises en place dans l'objectif d'augmenter le nombre de tests de dépistage réalisés quotidiennement** sous la responsabilité d'un biologiste médical, en autorisant la réalisation du test de dépistage du covid-19 dans d'autres structures d'analyses biologiques que les laboratoires de biologie médicale tels que les laboratoires départementaux vétérinaires. Ils ont souhaité alerter sur la confusion trop souvent rencontrée entre test PCR qui est une recherche directe du virus, et tests sérologiques qui ne montrent, et de manière retardée, qu'un contact avec le virus. Ces derniers peuvent être faussement positifs ou négatifs, et ne semblent pas en **capacité de confirmer ou d'infirmier la présence du virus de même qu'une immunité certaine**.

Enfin, la crise sanitaire n'est pas exclusivement centrée sur le covid-19, et l'immense majorité des biologistes médicaux s'efforce, malgré les difficultés, d'assurer une prise en charge adaptée aux besoins des patients afin de prévenir le risque de perte de chances pour nombre de nos concitoyens en situation de besoin de soins.



[Plus d'informations](#)

En Outre-mer, les pharmaciens cherchent à anticiper l'évolution de la crise

Même si l'ensemble des mesures de gestion de la crise sanitaire s'applique à tout le territoire national, les collectivités ultra-marines sont encore relativement moins concernées. **Les autorités sanitaires craignent néanmoins une recrudescence épidémique dans les jours ou semaines à venir.** Le principal point de vigilance porte sur le **niveau d'approvisionnement en médicaments "ordinaires"** en raison de la **dégradation des conditions de transport.** La section des pharmaciens d'Outre-mer de l'Ordre national des pharmaciens suit cela en liaison avec ses délégations chaque semaine et transmet ces informations au ministère des Outre-mer.



Les actions mises en œuvre par l'Ordre national des pharmaciens

Un rôle de diffusion des informations de référence auprès des pharmaciens

L'Ordre national des pharmaciens est en lien avec la cellule de crise mise en place par les autorités et met en œuvre de nombreuses actions pour **continuer d'accompagner et d'informer les pharmaciens au plus près de l'actualité** dans cette situation sans précédent et qui ne cesse d'évoluer. Nos équipes œuvrent au quotidien et sans relâche pour fournir toutes les informations nécessaires, via différents canaux :

- Nous utilisons [le Dossier Pharmaceutique](#) pour transmettre en temps réel à toutes les officines les [messages de la Direction générale de la santé](#) (les DGS-Urgent).
- Une [page dédiée au covid-19](#) a également été créée sur [notre site](#) Internet. Nous actualisons constamment des **foires aux questions** par métier de la pharmacie et les relayons à la presse professionnelle pharmaceutique et sur les réseaux sociaux.
- Tous les pharmaciens peuvent aussi être alertés de nos actualités par notification, **en téléchargeant l'application mobile "Ordre Pharma"** disponible sur smartphone.
- Divers **outils d'information et de communication** sont mis à disposition sur le site du [Cespharm](#) (affiches, vidéos, documents professionnels).
- Le site [Meddispar](#) diffuse quant à lui les informations **utiles sur les médicaments à dispensation particulière à l'officine.**



La Présidente en lien permanent avec les pharmaciens

Dès le début de l'épidémie de coronavirus dans notre pays, la Présidente de l'Ordre national des pharmaciens Carine Wolf-Thal, a adressé un message fort à l'attention de tous les pharmaciens.

[Voir la vidéo](#)



Webconférence avec Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

Nous avons, lors d'une webconférence réunissant plus de 5 500 pharmaciens le 11 mars dernier, répondu à toutes les questions qui nous étaient posées, en présence du Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran.

[Voir la vidéo](#)



Prochaine webconférence

Retrouvez la prochaine webconférence de l'Ordre national des pharmaciens sur l'épidémie de covid-19, **le jeudi 23 avril à 20h.**

[Suivre la webconférence](#)

L'Ordre national des pharmaciens regroupe les 74 115 pharmaciens exerçant leur art en France, dans les officines de pharmacie, dans les établissements de santé, les laboratoires de biologie médicale, l'industrie ou la distribution en gros du médicament. Il assure des missions de service public qui lui ont été attribuées par le législateur et qui sont définies dans le code de la santé publique.

Plus d'information sur : www.ordre.pharmacien.fr

Présidente :
Carine Wolf-Thal |
presidence@ordre.pharmacien.fr

Contact : Direction des Affaires publiques | 4 avenue Ruysdaël |
75379 Paris cedex 08 | mail : dapei@ordre.pharmacien.fr |
Tél. : 01 56 21 34 82